



COMPTE RENDU DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 septembre 2021

L'assemblée générale d'Essonne Nature Environnement (ENE), régulièrement convoquée samedi 25 septembre 2021, de 9h30 à 12h au domaine départemental de Montauger, RD 153, 91080 Lisses.

Elle est présidée par Jean-Pierre MOULIN en sa qualité de président d'Essonne Nature Environnement (ENE), co-présidée par Laurent BAUDON, en sa qualité de trésorier. Le secrétariat est assuré par Jean-Marie SIRAMY, secrétaire général.

La fédération compte 49 associations à jour de leur cotisation 2019 (soit 63 voix), donc pouvant participer aux différents votes. La présence du tiers au moins des associations adhérentes est nécessaire pour la validité des délibérations de l'assemblée générale. Ce 25 septembre 2021, **39** associations participent à l'assemblée générale (soit **49 voix sur 63 voix**) : **32** sont présentes et **7** représentées. Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président ouvre l'assemblée à 9 h 45.

1. Présentation du Bilan d'activités 2019

Le Rapport moral de la fédération pour l'année 2020 a été adressé aux adhérents en fichier numérique avec la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le président en donne lecture précisant qu'une plaquette intitulée « Rapport d'activité 2020 » reprend plus en détail les différents points. Il commente les grandes lignes. La plaquette est remise aux participants au début de la séance et est jointe en annexe au présent procès-verbal d'assemblée générale.

1 - Editorial - bilan 2020 - président Jean-Pierre Moulin

2020 restera dans nos mémoires comme une année noire, marquée par une crise sanitaire sans précédent, sauf à remonter au début du XXème siècle avec la grippe espagnole qui aurait fait 50 millions de morts dans le monde, 240 000 rien qu'en France. Au moment de la rédaction du traditionnel bilan d'activité de notre fédération, le Covid 19 continue à entraver la vie de la planète et il faudra attendre la vaccination du plus grand nombre d'entre nous pour pouvoir reprendre une activité normale. Malgré l'impossibilité de nous réunir en présentiel, nous avons, par le choix des dates eu la chance de pouvoir organiser 2 rencontres importantes :

- le 1er février, au domaine départemental de Montauger, en présence de Philippe Rogier directeur de la DDT de l'Essonne et de Laurent

Olivé responsable de la DRIEE départementale. Cette journée était consacrée au « zéro artificialisation nette » (ZAN). La mobilisation de nos associations adhérentes a couronné de succès cette rencontre et a permis de lancer pour 2021 un projet de production d'une « cartovégétation » destinée à affiner la connaissance des espaces agricoles, forestiers et naturels existants.

- le 15 septembre au siège de la fédération, la tenue de notre AG en présence de la quasi-totalité de nos associations adhérentes. Gestes barrières et précautions avaient été mis en place pour éviter tout contact direct entre nous.

Si les réunions en présentiel se sont faites rares, nous nous sommes cependant jamais autant réunis grâce à la visioconférence. ENE a pris un abonnement Zoom afin de permettre l'organisation de nos réunions (bureau, CA, groupes de travail, etc...).

Plusieurs commissions départementales se sont tenues sous cette forme mais d'autres comme la CDAC, la CDPENAF se sont déroulées en préfecture.

Concernant les projets 2020 en cours, nous avons pu les avancer suffisamment malgré les contraintes :

- la production de la 1ère phase de l'étude sur l'emploi à Orly a été publiée. Nous avons lancé la 2ème phase en rappelant que cette étude est intégralement financée par ENE.

- la poursuite du travail en vue de la publication de l'ouvrage L'Essonne et l'eau fin 2021

- les réunions préparatoires, avec plusieurs associations et agriculteurs, pour une rencontre sur le thème de la transition agricole que nous envisageons organiser au domaine départemental de Montauger.

- le travail sur la protection des villages du sud Essonne qui est toujours d'actualité, mais ralenti par la crise sanitaire.

Enfin je voudrais saluer le travail partagé avec plusieurs élus, dont Brigitte Vermillet avec qui le dialogue est toujours riche ainsi qu'avec Laurent Olivé et Philippe Rogier pour les échanges réguliers qu'ils nous accordent sur les dossiers sensibles que nous leur présentons. Un grand merci aussi à ceux qui font vivre la fédération en acceptant de donner de leur temps, bénévolement, pour faire avancer les projets qui nous tiennent à coeur.

Ce bilan retrace notre activité malgré les difficultés rencontrées, mais avec la certitude que le monde d'après covid devra tenir compte des enseignements que nous aura appris cette pandémie.

2.-.Activité de la CDPENAF en 2019

La CDPENAF a connu une activité réduite en 2020 qui s'explique autant par la crise sanitaire que par la proximité des élections municipales qui ont eu lieu au mois de mars de la même année.

La commission s'est réunie 3 fois en présentiel et 1 fois sous forme dématérialisée.

Elle a néanmoins eu à connaître de dossiers importants comme le PLU d'Ollainville.

La commission a donné son avis sur les documents d'urbanisme de 7 communes (contre 32 en 2019)

Ces 7 documents ont fait l'objet de 3 avis favorables et de 4 avis défavorables.

Dossiers étudiés en 2020

- Brunoy : avis favorable
- Chamarande : avis favorable
- Epinay-sous-Sénart : **avis défavorable**
- Le Plessis-Pâté : **avis défavorable**
- Leuville-sur-Orge : avis favorable
- Ollainville : **avis défavorable**
- St-Germain-lès-Corbeil : **avis défavorable**

A titre d'exemple, voici un extrait de l'avis défavorable sur le PLU d'Ollainville : « La commission s'interroge sur le projet de ZAC des Belles Vues consommant près de 30 ha de surfaces agricoles pour la création de 1 000 logements. Cette consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, bien que permise par le SDRIF, est importante.

De plus, sans transports associés, ce secteur repose principalement sur la circulation automobile et va créer des flux importants.

Il est à noter que des problèmes de ruissellement pourraient survenir dans les secteurs bâtis en forte pente ».

2 - Commissions : le CODERST - représentant Jean-François Poitvin

Activité du CODERST en 2019

Le rôle du CODERST (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques)

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un avis consultatif sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet. Cet avis intervient à l'issue de la procédure consultative (rapport du commissaire de l'enquête publique et avis des services), sur la base d'un rapport finalisé en 3 à 4 mois et d'un projet d'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'état. En pratique, l'avis du CODERST est régulièrement suivi par le préfet.

La composition du CODERST :

Le CODERST est présidé par le Préfet, et composé de 25 membres :

7 représentants des services de l'Etat,

5 représentants des collectivités territoriales,

3 représentants d'associations agréées : Environnement / Pêche / Consommateurs

3 membres de professions concernées (agriculture, industrie par exemple)

3 experts (architecte, ingénieur par exemple)

4 personnalités qualifiées (médecin ou hydrogéologue par exemple)

Ces membres sont nommés par l'Etat, par arrêté préfectoral, pour trois ans renouvelables.

En 2020 8 réunions dont 2 physiques avec 25 dossiers au total :

Installations classées - véhicules hors d'usage - Recherche géothermie - Loi sur l'eau - ARS qualité eau - Irrigation - Aménagements - ARS Habitat insalubre - Secteurs d'information des sols.

Pour les réunions physiques, après discussion, le coderst se prononce à la majorité des voix présentes ou représentées, l'administration étant très souvent majoritaire.

Pour les réunions à distance, du lundi au mercredi nous pouvons poser par mail des questions sur chaque dossier, l'administration répond au plus tard le jeudi matin et le jeudi à 14h nous envoyons notre vote sur chaque dossier (favorable, défavorable, abstention). Cette méthode ne permet pas d'interroger en direct le pétitionnaire ou l'administration

La composition de l'assemblée montre clairement que l'action des associations est plus dans la recommandation pour l'application de prescriptions complémentaires que dans le refus d'une installation si celle-ci est autorisée par l'administration.

2 - Commissions : CDNPS et CAUE - représentant Alain SENE

Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites – CDNPS

L'année 2020 a d'abord été marquée par les deux périodes de confinement, du 17 mars au 11 mai puis du 30 octobre au 15 décembre.

L'étalement des dates des élections municipales entre le 15 mars et le 28 juin a aussi perturbé le calendrier des réunions prévues puisque qu'elles modifient la composition des membres du collège des élus.

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites s'est réunie quatre fois au lieu de huit l'année précédente.

ENE a été représentée à chaque réunion.

Au cours de ces séances, 20 dossiers ont été examinés.

Les conditions de mise en oeuvre des séances par consultation individuelle des dossiers et recueil des avis des membres se sont avérées difficiles. Elles ont même nécessité le recours à des votes successifs, le quorum n'étant pas atteint à l'expiration des délais fixés.

Un bilan de cette situation sera réalisé au cours de l'année 2021.

Dans ce contexte, 18 dossiers ont reçu un avis favorable, dont 11 avec réserves. Les deux avis défavorables concernent le code de l'urbanisme.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne - CAUE 91

Les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générales se sont tenues en virtuel.

De nombreuses actions prévues ont été reportées ou annulées.

Malgré tout le point positif concerne la mise en oeuvre des permanences bimensuelles qui se tiennent à la Sous-préfecture d'Etampes.

La participation à ces réunions est importante, puisque toutes les plages horaires proposées ont été utilisées.

2 - Commissions : la CDAC - représentant Jean-Marie Siramy

Activité de la CDAC en 2019

La CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) dans sa forme actuelle a été créée par la loi de modernisation de l'économie du 5 août 2008 (LME). Le décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de composition de la commission et la circulaire du 18 février 2009 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi présente les nouvelles modalités de constitution, de composition et de fonctionnement de la CDAC.

ENE est représentée à la CDAC de l'Essonne en qualité de « personne qualifiée en matière de développement durable ».

Bilan 2020

- 9 Septembre : CDAC Melun, projet transfert Intermarché Nandy, du Nord, côté Savigny-le-Temple, au Sud, côté Seine Port. Vote favorable Commission, ENE défavorable (grignotage surface agricole). Recours CNAC, projet refusé

• 25 Novembre : CDAC Sport 2000 Gif Yvette Projet agrandissement sur Parking. Vote favorable unanime commission. (réserve ENE Hydrologie locale liée à l'Yvette).

• 15 décembre : CDAC Draveil. Reconstruction sur place d'un LIDL, Commission vote favorable, ENE défavorable, (réserve concernant le traitement de la récupération des eaux de surface)

La commission départementale d'aménagement commerciale ne s'est tenue que 3 fois en 2020, La crise sanitaire a ralenti le rythme des réunions.

La position de la fédération reste constante :

• **zéro consommation de terres agricoles,**

• **prise en compte de l'hydrogéologie locale, (Parking enterrés et cuvelés dans une nappe phréatique affleurante à proscrire, traitement impératif des eaux usées en site propre).**

• **accès au site en projet ou en réaménagement par les transports en commun et liaisons douces**

2 - Commissions : CSS et CLE - représentant Christian Guin

Réunion suivi des sites CSS en Préfecture et Sous-Préfecture

Aucune réunion cette année pour l'écosite de Vert-le-Grand /Echarcon et pour le site de Villejust

Réunion SEMARDEL – Associations

Le 14/12/2020

Présentation du nouveau président du CA de la SEMARDEL : M. Bernard Sprotti

Activités :

Pas de Cluster COVID, mais impact sur l'activité. La carrière de Ballancourt et la logistique de transport des bennes de déchèteries ont dû être fermées. La collecte et le tri sélectif ont été réorganisés.

La modernisation de la partie fours-chaudières est désormais très avancée. Cette opération s'est faite entre le mois de septembre et le mois de novembre.

Les installations de récupération des eaux seront mises en place au printemps 2021.

Le nouveau traitement de fumées est désormais opérationnel (émissions de NOx 70 mg/m3).

La date de mise en service du nouveau centre de tri des collectes sélectives est située entre juillet et septembre 2021.

Des opportunités sont apparues dans le Plan de Relance gouvernemental en particulier sur l'hydrogène.

Participation aux commissions avis de la CLE du SAGE Orge - Yvette

Échanges par mail entre le 20/10 et le 30/10/2020 :

- projet d'aménagement des bassins et de restauration du Rouillon commune de Villejust. Il est porté par le SIAH VY et a pour objectifs et conséquences :

- la restauration, renaturation d'un secteur du cours d'eau (le Rouillon),

- la création de nouvelles zones humides, la valorisation de zones humides dégradées

- la lutte contre la prolifération d'espèces invasives (renouée du Japon)

- l'amélioration des capacités d'expansion de crues sur le Rouillon.

Avis favorable au projet d'extension d'un site de data-centers sur la commune de Marcoussis, il est porté par SAS DATA Center et a pour objectifs et conséquences : l'imperméabilisation des sols en vue de construire de nouveaux Data-centers - le défrichement d'un espace boisé classé - la mise en œuvre de mesures d'évitement sur les zones humides et boisées et de compensation des espaces boisés défrichés - la gestion des eaux pluviales par la création d'un bassin de rétention à ciel ouvert qui traite les EP par phytoremédiation - la lutte contre les inondations à travers le stockage des eaux de pluies dans un bassin de rétention déjà existant surdimensionné pour des pluies centennales

Avis favorable puisque compatible avec le règlement du SAGE mais recommandation d'améliorer la gestion des eaux pluviales ; ENE estime que des revêtements perméables devraient être exigés sur les aires de stationnement et les voiries.

Participation au bureau de la CLE et au COTECH du PAPI Orge-Yvette

Pas de réunion du bureau de la CLE et du COTECH PAPI depuis le 30/09/2019.

3 Orly : nuisances aériennes - représentant Claude Carsac

En 2020 en Essonne les nuisances aériennes, bruit et pollution chimique indissociables du trafic aérien d'Orly, restent une des principales préoccupations environnementales du département. En atteste fin décembre la mobilisation sans précédent des élus de tous bords, et bien sûr des associations, dont notre fédération, contre le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport de Paris-Orly.

Évidemment cette année 2020 a été historiquement marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 qui a porté un très sévère coup d'arrêt à la croissance ininterrompue depuis des décennies du trafic aérien d'Orly et des nuisances qui vont avec. Malgré la quasi interdiction de rassemblement et de réunion notre fédération a

néanmoins pu poursuivre tant bien que mal ses activités en basculant, comme beaucoup d'autres, sur le tout-internet et les visioconférences.

Nous avons donc continué à suivre attentivement, en liaison étroite avec les autres associations mobilisées sur le sujet, l'actualité de ce dossier. Notamment les associations à vocation régionales car, à l'échelle d'une trajectoire d'avion, les 24 aéroports aérodromes et héliports que compte la région Île-de-France forment un même espace aérien (TMA-Paris pour Terminal Manoeuvring Area Paris) et les couloirs aériens et altitudes de survol propres à chaque plateforme sont indissociablement liées à ceux et celles des autres.

Plusieurs événements marquants donc en 2020, en plus de la baisse de plus de moitié du trafic aérien à Orly, que l'on peut classer en deux catégories :

- Une pression fortement accrue de la société civile en faveur du respect de l'environnement. Le transport aérien est ainsi progressivement devenu une des cibles privilégiée des revendications environnementales : proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat de supprimer

les vols pouvant être remplacés par le train en moins de 4 heures, critiques virulentes contre le Plan de Soutien à l'Aéronautique de 15 milliards présenté par le gouvernement en juin dernier, mobilisation croissante pour dénoncer la non-taxation du kérosène, et enfin un mouvement puissant ininterrompu contre le plan d'extension de l'aéroport de Roissy (Terminal 4), affublé du qualificatif de bombe climatique et sanitaire, ayant abouti en ce début 2021 à l'abandon officiel du projet par la Ministre de tutelle de l'Aviation Civile.

- **La réelle prise de conscience par les autorités, enfin, que les nuisances sonores, loin d'être une simple gêne, constituent un réel et grave problème de santé publique. L'étude DEBATS (Discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé) lancée en 2009 à la demande pressante des associations, a enfin été publiée par l'IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux) en octobre dernier, après maints retards et empêchements. Bien sûr, comme il était hautement prévisible, on constate autour de Paris-Roissy, Toulouse-Blagnac et Lyon-Satolas les mêmes effets délétères sur la Santé provoqués le bruit répétitif des survols que ceux abondamment décrits depuis des années par de nombreuses études autour des autres grandes plateformes internationales.**

Un signe de cette prise de conscience est la participation effective de la Direction du Développement Durable de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) aux travaux législatifs concernant les pics de bruit des trains. Les nuisances sonores générées par ces deux moyens de transport, train et avion, sont en effet similaires : de brusques évènements sonores fréquemment répétitifs à bref intervalle de temps et qui sont vécus par les riverains comme de véritables agressions suscitant des réactions de défense de leur organisme. On peut ainsi espérer à terme une bien meilleure mesure du phénomène de gêne sonore provoquée par le trafic aérien et, avec une modification de la législation, de mieux réduire des nuisances que l'on mesure plus efficacement.

Les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire n'ont pas permis le déroulement normal de la seconde phase de notre étude des impacts socio-économiques de l'aéroport d'Orly et de ses projets de développement. Projets de développement qui sont par ailleurs complètement remis en cause, du moins dans les années qui viennent, par la crise sanitaire. Nous réfléchissons donc à infléchir cette seconde phase en mettant l'accent sur les impacts socio-économiques à plusieurs échelles de territoires, et sur l'analyse de la nature des activités, emplois et métiers, des aires d'influence territoriales et des impacts pour la population active locale.

Enfin durant le dernier trimestre nous avons mené une action conjointe avec les autres associations traitant des nuisances aériennes, notamment celles qui sont membres, aux côtés de notre fédération, de la Commission Consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport d'Orly.

Participant à un groupe de travail issu des Rencontres d'Orly de 2019 nous avons réalisé qu'était en cours, discrètement et sans concertation la préparation du PPBE 2018-2023 de l'aéroport de Paris-Orly. Il s'agit de la quatrième version de ce plan, obligatoirement révisé tous les 5 ans depuis la transposition en droit français de la directive Européenne n°2002-49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'Environnement. En fait la 3ème, la première version n'ayant simplement pas été faite.

Ce plan de prévention du bruit, révisé tous les 5 ans, a pour objet principal de prévenir, c'est à dire de réduire les nuisances cartographiées sur les Cartes Stratégiques de Bruit (CSB) établies officiellement et qui indiquent les zones où le niveau légal défini par l'arrêté du 4 avril 2006 - Lden 55 en dB(A) - est dépassé. Sont concernés par ce dépassement pour Orly de 104 700 habitants (étude indépendante Bruitparif de Février 2019). Ces habitants sont pour la plus grosse part localisés en Essonne dans la Communauté Paris- Saclay et la partie essonnienne de Grand-Orly-Seine-Bièvre.

Ce projet a suscité de très vives critiques de la part de nos associations et des élus informés : plusieurs dizaines de mesures proposées, une bonne part de pure communication, de simples poursuites d'actions prévues par la loi présentées comme des mesures et aucune action concrète visant, au moins, à atténuer les dépassements de la limite légale de bruit. De plus ce projet comporte deux actions que nous interprétons comme la poursuite de ce

qui a été entrepris avec la construction du bâtiment de jonction inauguré en 2019 : la préparation à l'augmentation du trafic.

Il était prévu de faire valider ce projet par la CCE le 15 décembre. Nous avons obtenu un report de cette commission au 26 janvier et présenté juste avant Noël, ainsi que les élus, des demandes de rectifications. Demandes qui n'ont finalement pas été reprises dans le plan présenté en commission le 26 janvier.

Le président demande si les membres présents souhaitent voter à bulletin secret. A l'unanimité, les associations ne le souhaitent pas. Vote pour **49** voix.

Le Rapport d'activités de la fédération pour l'année 2018 est adopté à l'unanimité.

4 – Présentation du rapport financier

Conformément aux statuts, le vice-président chargé des finances (trésorier) fait lecture des comptes de résultat d'ENE. Le Rapport financier de la fédération pour l'année 2020 est ensuite distribué aux participants sous forme rédactionnelle et analytique comptable. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal d'assemblée générale.

Le président demande si les présents souhaitent voter à bulletin secret. A l'unanimité, les associations ne le souhaitent pas.

Vote : 0 contre, 0 abstention, **49** voix pour.

Le Rapport financier de la fédération pour l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

5. QUITUS AU TRÉSORIER

Le président demande si les membres présents souhaitent voter à bulletin secret. A l'unanimité, les associations ne le souhaitent pas.

Vote : 0 contre, 0 abstention, **49** voix pour.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

4. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2022

Le président propose de maintenir la cotisation actuelle pour 2022.

Le président demande si les présents souhaitent voter à bulletin secret. A l'unanimité, les associations ne le souhaitent pas.

Vote : 0 contre, 0 abstention, **49** voix pour.

Le montant de la cotisation annuelle de 2022 est maintenu dans son barème actuel, avec ou sans l'abonnement au magazine Liaison, à l'unanimité.

5. PROGRAMME D' ACTIONS 2022

- L'Essonne et l'eau (Christian Guin)
- Orly et l'emploi (Claude Carsac)
- La protection des villages du sud Essonne (Carole Buges)
- La transition agricole (Carole Buges)

Après discussion, l'assemblée générale prend acte du programme d'actions 2022.

6. BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Le vice-président chargé des finances (trésorier) présente le budget prévisionnel pour l'année 2022. Il est remis aux participants sous forme d'un tableau analytique comptable.

Après discussion, l'assemblée générale prend acte du budget prévisionnel 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'assemblée générale est close à 12 h 00.

Le Président de séance

Le Secrétaire général

Jean-Pierre MOULIN

Jean-Marie SIRAMY



Lors de la séance du 04 octobre 2020, le conseil d'administration a désigné le bureau pour l'exercice 2021-2022 :

Bureau

Président : Jean-Pierre MOULIN

Vice-président : Denis MAZODIER, Observatoire essonnien, actualité environnementale et travail des commissions

Vice-Président : Christian GUIN, en charge de l'animation des groupes de travail

Trésorier : Laurent BAUDON

Secrétaire général : Jean-Marie SIRAMY

Secrétaire général adjoint en charge des commissions : Alain SENÉE

Jean-François POITVIN, Conseiller auprès du Président

Administrateurs

ALBERT Danielle

BAUDON Laurent

BUGES Carole

CARSAC Carsac

DEPARDIEU Roland

DÉSERT Emmanuel

FRIC Mireille

GIOBELLINA Catherine,

GUIN Christian

JOUANNES Daniel

KORENBAJZER Marc

MAZODIER Denis

MOULIN Jean-Pierre

POITVIN Jean-François

SENÉE Alain

SIRAMY Jean-Marie

SMIT Harm

ANNEXES :

- Rapport moral 2021
- Rapport d'activité 2021.
- Rapport financier 2021
- Budget prévisionnel 2022

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT

14 rue de la Terrasse - 91360 Epinay-sur-Orge

Téléphone : 06 65 64 47 01 - Courriel : adnessonne@orange.fr - Site Internet : www.ene91.fr

Association loi de 1901 agréée par le préfet de l'Essonne, habilitée à participer au débat sur l'environnement

Siret 785165630 00035 - APE 9499Z